

Annexe 5: Quote-part des communes riveraines et bénéficiaires aux frais d'entretien du réseau des canaux de la I^{re} et de la II^e correction des eaux du Jura en fonction de la longueur des tronçons concernés et de l'utilité
(état au 01.01.2015)

a) Canaux secondaires de la I^{re} correction des eaux du Jura (réseau des canaux du Grand Marais et Binnenkanal-Sägibach):

La longueur des tronçons concernés et l'utilité sont déterminées à l'aide des critères suivants:

- longueur du tronçon de canal utilisé jusqu'à l'émissaire (Broye, Thielle, Aar),
- superficie de la zone à bâtrir dont les eaux sont évacuées vers le système de canaux (eaux de pluie),
- superficie de la forêt sise dans le bassin versant des canaux,
- superficie des cultures drainées vers les canaux,
- coefficients d'écoulement pour terrain en pente et pour terrain plat,
- superficie des cultures irriguées à partir des canaux (p. ex. installations d'arrosage),
- superficie des bassins versants des canaux.

La quote-part des communes figure dans le tableau A.

b) Canal de la Broye et de la Thielle, canal de Nidau-Büren et Aar en aval de Büren an der Aare jusqu'à la centrale de Flumenthal (II^e correction des eaux du Jura) ainsi que canal de Hagneck, ancienne Thielle et Häftli (I^{re} correction des eaux du Jura):

La longueur des tronçons concernés et l'utilité sont déterminées à l'aide des critères suivants:

- longueur des tronçons touchant le territoire communal,
- en zone habitée et en zone de détente, lorsque l'entretien pose des exigences particulières, le triple de la longueur des tronçons concernés.

La quote-part des communes figure dans le tableau B.

Tableau A

Commune	Quote-part en %
Bargen	6,78
Belmond	5,67
Bretièges	97,57
Bühl	16,77
Cerlier	1,33
Finsterhennen	65,23
Chules	63,78
Champion	51,04
Hagneck	14,17
Hermrigen	10,26
Anet	161,02
Jens	28,69
Kallnach	130,87
Locraz	24,55
Merzlingen	16,78
Monsmier	74,86
Schwadernau	5,76
Siselen	95,52
Studen	11,38
Treiten	64,51
Tschugg	1,71
Walperswil	6,84
Worben	24,88
Canton de Berne	20,03
TOTAL	1000,00 %

Tableau B

Quote-part pour le canal de la Broye, le canal de la Thielle, le canal Nidau-Büren, l'Aar en aval de Büren an der Aare jusqu'à la centrale de Flumenthal, le canal de Hagneck, l'ancienne Thielle et le Häftli, en % par rapport à la longueur pondérée des tronçons concernés:

Commune	Canal de la Broye et de la Thielle		Canal Nidau-Büren et Aar		Canal de Hagneck		Ancienne Thielle		Häftli	
	Longueur du tronçon concerné	en m	Longueur pondérée du tronçon concerné	en m	Longueur pondérée du tronçon concerné	en m	Longueur du tronçon concerné	en m	Longueur du tronçon concerné	en m
Bargen					4000	254,29				
Chüles	5250	70,53								
Champion	1800	24,18								
Hagneck				2380	151,30					
Anet (canal de la Broye)	1440	19,34								
Siselen					275	17,48				
Walperswil					5455	346,79				
Aarberg					2750	174,83				
Aegerten		4775	64,15							
Arch		4500	60'45							
Bienna *							560	131,45		
Brügg		8300	111,50				300	70,42		
Büren s.A.		16'375	219,98						7400	578,13
Dotzigen		1050	14,11							
Leuzigen		3600	48,36							
Meienried		250	3,36							
Meinisberg									4100	320,31
Nidau *		8400	112,84			2'800	657,28			
Orpond		4225	56,76							
Port		5200	69,85			600	140,85			
Rüti p.B.		2725	36,61							
Safnern		1375	18,47						1300	101,56
Scheuren		2075	27'87							
Schwadernau		3100	41,64							
Täuffelen					870	55,31				
TOTAL	8490	114,05	65'950	885,95	15'730	1000,00	4260	1000,00	12'800	1000,00